

OPTION EPS – EPREUVE FACULTATIVE SURF

SERIES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

Il est vivement conseillé au candidat de lire attentivement le règlement de l'épreuve et de vérifier qu'il est en mesure de réaliser le minimum exigé avant de s'inscrire à cette option.

Documents à fournir obligatoirement :

Pour d'évidentes raisons de sécurité, le candidat devra adresser au rectorat, avec sa confirmation de candidature, une attestation (année scolaire en cours) de réussite au Test de Roland*, validée par un MNS (signature et cachet de la piscine), ou par un professeur EPS (signature et cachet du Chef d'établissement).

*Test de Roland : nager 100m sans interruption en alternant 12.50m en nage libre et 12.50m en immersion totale, sans reprendre pied.

Conditions de l'épreuve :

- Appel des candidats et vérification des pièces d'identité.
- Echauffement des candidats hors de l'eau.
- Prestation physique suivie d'un entretien oral.
- **Surf libre interdit jusqu'à la fin de l'épreuve.**

Déroulement de l'épreuve

1/ prestation physique :

Le candidat devra réaliser une session de surf d'une durée de 20 à 30 minutes selon les conditions et les règles de priorité en vigueur.

Les séries seront composées de 4 à 6 surfeurs.

Un maximum de 10 vagues par surfeur sera autorisé.

2/ entretien oral :

D'une durée maximale de 15 minutes, il se déroule à l'issue de la prestation physique et porte sur :

- L'analyse de sa propre pratique (retour sur sa prestation, implication du candidat dans l'activité).
- La connaissance de l'activité et du milieu : météo, matériel, technique de l'activité, entraînement, sécurité, règlement et jugement...

Notation :

- Prestation sur 16 points (notée sur 20, ramenée à 16)- VOIR DOCUMENT ANNEXE « Principes d'élaboration de l'épreuve ».
- Entretien sur 4 points.